

OBJET : Préparation des élections des parents d'élèves au conseil d'administration rentrée 2024

Le Principal,
A l'ensemble des parents d'élèves

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes cordialement invité(e)s à la réunion préalable, préparatoire aux élections citées en objet le Lundi 02 septembre 2024 à 16h15 en salle de restauration du collège de La Chaloupe.

A toutes fins utiles, merci de trouver ci-dessous les modalités des élections des parents d'élèves au conseil d'administration 2024. (Calendrier détaillé affiché sous le préau du collège, publié sur le site du collège à compter du vendredi 06 septembre 2024). Une note explicite vous parviendra ultérieurement.

1° Modalités :

Les représentants sont élus au **scrutin de liste**, sans panachage ni radiation, à la représentation **proportionnelle** et au plus fort reste.

Chaque parent est électeur et éligible.

Tous les parents sont donc concernés, quelle que soit leur situation, c'est à dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés.

Ne sont pas éligibles : les parents d'enfants mineurs auxquels on a retiré l'autorité parentale ; les membres de droit du conseil d'administration ; les personnes qui siègent au conseil d'administration en qualité de personnalité qualifiée.

Chaque parent ne dispose que d'**une seule voix**, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

6 sièges sont à pourvoir. (Collège - de 600 élèves)

2° Calendrier :

La liste des électeurs peut être consultée à compter du **VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 au secrétariat de direction** et par voie d'affichage sur le panneau à proximité de la nouvelle loge.

Les **déclarations de candidatures signées et les listes des candidatures** par ordre préférentiel (**minimum 2 - maximum 12**) par chaque candidat devront être **remises au bureau de M. Le Principal ou du secrétariat de direction** au plus tard le :

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 minuit.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos candidatures si vous souhaitez vous porter candidat(e)

La date limite pour remplacer un candidat qui se désisterait est fixée au :

MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 minuit.

La mise sous enveloppe du matériel de vote se déroulera le **mercredi 25 septembre 2024 (et si besoin le jeudi 26 septembre) dans la salle de réunion à partir de 8h00. Merci de mobiliser des parents de vos listes respectives pour aider à la mise en œuvre de cette opération.**

Le **matériel de vote** sera remis aux élèves le **VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024.**

En conséquence les représentants des listes devront déposer leurs candidatures et leurs professions de foi **avant** le **MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 au secrétariat de direction.**

Le vote se fera **uniquement par correspondance** (décision du CA en date du 27/06/2024).

Soit par voie postale

Soit par dépôt direct (par l'intermédiaire de votre enfant) au bureau de la Vie Scolaire dans une urne dédiée avant la clôture du scrutin fixé au vendredi 04 octobre 2024 à 12h.

Le dépouillement aura lieu dans la salle de réunion le **VENDREDI 04 OCTOBRE 2024 à 12h00**
Prévoir suffisamment de parents pour le dépouillement

LE PRINCIPAL
Yoland SOUPRAMANIEN

